

## Assemblée générale de l'association de la Galerie "L'Arcade " aura lieu très prochainement.



Assemblée générale de l'association de la Galerie "L'Arcade " aura lieu très prochainement.

**Photo : Lors d'un vernissage**

**Galerie d'Art l'Arcade de Saint-Clar**

<https://www.larcade-saint-clar.com>

**L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « l'Arcade » se tiendra le :**

**Samedi 1er mars 2025, au Musée de l'Ecole Publique, 1 rue de la Poste,, 32380 Saint-Clar**

**Vous y êtes cordialement invités.**

**Ordre du jour :**

- Rapport moral et rapport d'activités de la saison 2024
- Bilan financier 2024
- Élection du Conseil d'Administration
- Projet d'expositions pour 2025
- Budget prévisionnel 2025
- Questions diverses.

**Le Mot du Président**

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis l'ouverture du nouvel espace sous les arcades en 2022, l'attractivité de la galerie l'Arcade de Saint-Clar n'a cessé de croître, et nous avons obtenu en 2024 de très bons résultats en termes de fréquentation et de vente des œuvres par les artistes. Les expositions ont présenté une belle diversité picturale et plusieurs expositions ont rencontré un vif succès. Nous confirmons ainsi notre stratégie de choix d'artistes de qualité et de renom.

Perspectives d'avenir :

La saison 2025 à la galerie l'Arcade commencera le **jeudi 20 mars et durera jusqu'à fin septembre**. Sept expositions sont programmées, avec huit artistes. La galerie présentera aux visiteurs cette année encore une grande diversité artistique.

Lors de l'AG nous vous exposerons, en images, notre bilan d'activités 2024 et notre programme pour 2025. En espérant vous retrouver nombreux le **samedi 1er mars à partir de 17h00**.

Bien cordialement,

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/82128-assemblee-generale-de-lassociation-de-la-galerie-larcade-aura-lieu-tres-prochainement>

**Pour les adhérents :**

Afin d'éviter les bousculades lors de l'AG, merci de procéder au règlement de votre cotisation 2025 de préférence avant l'Assemblée Générale auprès de notre trésorière Clara Tessier : tel. 06 86 95 58 77.

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, envoyer ou déposer votre chèque au nom de l'Association l'Arcade, dans une enveloppe, à Clara Tessier, 15 rue Carnot 32380 Saint-Clar :

Membre actif : 15 euros ; Membres bienfaiteurs : >= 25 euros

Artistes exposants : 50 euros

Seuls pourront voter, pour l'approbation du rapport moral et des comptes, les adhérents à jour de cotisation.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, merci de donner votre pouvoir :

à M. ou Mme \_\_\_\_\_

Si vous voulez vous présenter au CA, vous pouvez nous l'indiquer par retour de mail ou par courrier.

Nous appelons toutes les personnes qui souhaitent participer à cette passionnante aventure à vous manifester, que ce soit comme membre actif ou membre bienfaiteur, ou pour nous aider à faire vivre la galerie en tant que bénévoles.

Plus vous serez nombreux, plus la galerie l'Arcade gagnera en notoriété et plus vous participerez à promouvoir l'activité du village de Saint-Clar.

**Pour les entreprises, artisans et commerçants**

Être partenaire de la Galerie d'Art l'Arcade, c'est l'opportunité d'associer votre entreprise à un événement artistique et prometteur du territoire gersois dont le but est la promotion d'artistes contemporains auprès d'un public le plus large possible.

Vous pouvez participer à nos actions de diverses façons : aide financière directe ; prêt ou don en nature : matériel, transport, repas... ; achat d'œuvres de nos artistes.

En devenant mécène de la Galerie d'Art l'Arcade de Saint-Clar :

- Vous associez vos valeurs à celles des artistes contemporains sélectionnés
- Vous contribuez à rendre accessible au plus grand nombre les arts plastiques
- Vous renforcez votre image autour de projets concrets de création artistique
- Vous bénéficiez d'un cadre d'échange avec votre clientèle potentielle
- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt important :

L'article 238bis du Code Général des Impôts (modif. du 29/12/2016) relatif au mécénat culturel autorise une défiscalisation à hauteur de 60% (dans la limite de 0,5% du CA HT). L'entreprise peut déduire l'excédent des versements sur 5 ans. Sont inclus dans ces dispositions les dons en numéraire, en nature ou en compétences. Cf. document CERFA N°1158\*03.

**Tel. 06 86 95 58 77 / 06 78 11 92 67**